REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Christine Mourrieras, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Laurent Larivière, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compététences.

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Béatrice Rolland, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Françoise Raymond, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Damine Bailleul, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoints administratifs principaux de 1ère classe

- Madame Martine Fontan (UNSA)
- Madame Isabelle Parent (FO)

Adjoints administratifs principaux de 2ème classe

- Monsieur Jérôme Lebon (FSU-CGT)
- Madame Géraldine Fabioux Gouron (UNSA)
- Madame Martine Girard (CFDT)

Adjoints administratifs

- Madame Salama Echati Daoulabou (FSU- CGT)

Suppléants

Adjoints administratifs principaux de 1ère classe

- Maame Lydie Almeda (UNSA)
- Madame Isabelle Mattel (FO)

Adjoints aministratifs principaux de 2ème classe

- Madame Caroline Guiho (FSU-CGT)
- Monsieur Benoît Pecqueur (UNSA)
- Madame Florence Vidal (CFDT)

Adjoints administratifs

- N. (….) (FSU-CGT)

Article 2

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 02 DEC. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

La sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC